

## Introduction

L'idée de composer un dictionnaire a été lancée lors d'une réunion du « bureau » de la société P.-J. Proudhon. Elle a été acceptée d'enthousiasme, peut-être parce qu'il s'agissait alors pour nous de célébrer par une initiative exceptionnelle le bicentenaire de la naissance du Bisontin (1809). Sans doute n'avions-nous pas mesuré les difficultés de tous ordres auxquelles nous allions être confrontés – et qui expliquent le retard de la parution sur la date anniversaire.

Personne, lors de cette réunion, n'objecta qu'il y avait quelque paradoxe à prétendre mettre en ordre (fût-il alphabétique) un auteur qui passe pour être un des pères de l'anarchisme, ni qu'il était quelque peu aventureux de vouloir définir les concepts majeurs d'une pensée souvent considérée comme fluctuante, sinon comme contradictoire. Chacun savait en l'occurrence que s'il n'a jamais été un homme d'ordre au sens usuel de l'expression, Proudhon s'est toujours voulu le penseur d'un ordre qu'il oppose à ce qu'il aperçoit plutôt comme le désordre – le désordre savant, ou savamment organisé – du monde tel qu'il va. Chacun savait aussi que derrière un certain nombre de fluctuations de surface, l'œuvre demeure de bout en bout fidèle au dessein qui lui donne son impulsion initiale et qui est d'en finir avec une société inégalitaire mutilante pour la plus grande partie de ses membres – notamment de ceux qui appartiennent aux « classes ouvrières ». Qu'elle rencontre très tôt sur cette voie la problématique du travail, et avec elle celle de la propriété, que de là elle s'étende à une réflexion critique sur l'économie politique et sur le droit, n'a rien de très étonnant. Mais l'originalité de Proudhon, ce qui le rend si difficilement classable, est la manière dont il aborde ces différents sujets, dès le début, à partir d'une idée de Justice qu'il ne parviendra à thématiser que relativement tard – dans *De la Justice dans la Révolution et dans l'Église*, précisément.

L'accord sur le fait qu'il existe une cohérence profonde de l'œuvre proudhonienne n'impliquait pas que nous imposions aux rédacteurs d'articles une ligne interprétative rigide. Nous les avons au contraire laissé prendre leurs propres risques, et c'est pourquoi les articles sont signés. Il est vrai en sens inverse qu'en nous adressant à telle personne plutôt qu'à telle autre, nous minimisions d'emblée les possibilités de divergences flagrantes. Libre au lecteur de repérer les divergences plus subtiles – qui n'en sont pas moins présentes. Une « commission » s'est bien donné la tâche d'harmoniser les articles ; mais elle avait pour objectif essentiel d'éviter les répétitions d'article à article, ou d'attirer l'attention sur tel ou tel point manquant. Il faut dire en outre que nous n'avons pas voulu cacher ce qui est devenu insupportable dans l'œuvre : son antiféminisme ; le lecteur se rapportera sur ce point aux articles *Femme* et *Famille, Mariage*.

Deux critères ont guidé le choix des entrées : 1/ que le mot soit employé par Proudhon lui-même ; 2/ que le concept correspondant soit assez récurrent pour être considéré comme incontournable par quiconque désire comprendre les options et la « doctrine » de l'auteur. Les renvois d'article à article permettent, espérons-nous, de restituer le réseau conceptuel qui fait le fond de la pensée proudhonienne. Nous n'avons pas la prétention d'avoir été exhaustifs, mais nous avons la naïveté de penser que nous n'avons pas oublié de concept majeur.

Une des difficultés que nous avons rencontrées réside dans l'absence d'une édition qui regroupe les œuvres complètes du Bisontin. La fameuse édition Rivière (1923-1959) demeure, en dépit de son titre prometteur, incomplète ; il a donc fallu recourir à l'édition Lacroix, ou à d'autres éditions encore, pour un certain nombre d'écrits. Le lecteur trouvera également un tableau des références et des abréviations que nous avons adoptées.

Nous remercions vivement Thierry Menuelle pour le soin avec lequel il a effectué la relecture et la correction de ce *Dictionnaire Proudhon*.